



Harcelement ex-conjoint ?

Par espoirquelquepart

Bonjour

mon futur ex mari me filme systematiquement lorsqu'il viens récupérer les enfants et les ramenant de ses droits de visite
Il utilise son portable et me fixe objectif braqué sur moi, meme lorsque les enfants sont encore avec lui et ne sont pas encore avec moi

Les enfants en sont donc témoins (ambiance malaisante)

Il a interdiction de contact envers moi (mais pas de paraitre) et fait ce qu'il peut pour, encore, m'intimider ..

Sa mere qui sert de "tierce" personne désignée lors des remises (elle fait un pas devant et trois pas derriere car il est à quelques metres devant moi) participe aussi parfois au filmage en prenant le relais avec le telephone de Monsieur

J'ai pourtant bien dis "je ne consent pas a etre filmée" sur plusieurs remises meme si en general je suis silencieuse...

Ils filment depuis la voix publique vers mon portail entrouvert, je me place coté propriété entre les deux battants...

Je suis filmée à mon insue et à répétition, mon médecin connait ma situation j'ai d'ailleurs des troubles anxyogenes a chaque jour de droit e visite, hier je tremblait face à leurs insistance envers moi ... mon grand à compris mon mal etre...

Peut on qualifier de harcelement? ou bien le fait de filmer est un droit qui viens effacer le coté harcelant?

Je n'y comprends rien , j'ai déjà déposé des mains courantes pour celà on me dis qu'il contourne pas l'interdiction de contact, qu'il a le droit de me filmer, que je n'ai qu'a me refugier dans ma maison... ou alors que c'est une bonne chose s'il me filme ça prouve qu'il ya aucun probleme...

Je ne sait plus.....

Si je doit porter plainte, sur quels motif(s) fondé(s) puis je porter plainte?

Pour le moment je n'ose meme plus retourner à la gendarmerie...

Par Isadore

Bonjour,

A moins qu'il n'ait une excellente raison de faire cela, par exemple un risque d'agression de votre part (on en doute), cela semble bien être une forme de harcèlement. Je vous conseille d'en parler à votre avocat et de contacter le 3919 pour avoir des conseils. Si vous êtes dans votre propriété quand vous filmez, il peut aussi y avoir atteinte à la vue privée, mais c'est litigieux.

Un dépôt de plainte est à envisager.

Idéalement faites vous accompagner d'une personne calme lors des passages de bras, voire déléguez à un proche.

Vous devriez aussi demander à votre avocat s'il pense possible de saisir le JAF pour modifier les conditions du passage de bras.

Par espoirquelquepart

merci à vous pour votre réponse,

J'espere réussir à joindre mon avocate, pour saisir le jaf, et je vais déposer plainte